VILLE DE GANGES

ARRETE INDIVIDUEL N°2026/373

ARRÊTÉ AUTORISATION DE VOIRIE

VU les articles L 2213-1 et L 2213-6 du Code des Collectivités Territoriales,
VU le code de la route et notamment ses articles R 411, R 411-8, R 411-25, R 417-6 en matière de circulation et de stationnement sur la voie publique,
VU le code pénal notamment l'article 610-5,
VU l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24 novembre 1967,
VU la demande d'autorisation de voirie du 12/10/2026 présentée par la société SOGETREL, 285 route de la foire 34470 Pérols (FRANCE) afin d'effectuer des travaux de maintenance du réseau Orange à 34190 Ganges, du 09/11/2026 à 08:00 au 10/11/2026 à 18:00,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes dispositions utiles pour assurer le bon déroulement des travaux de maintenance du réseau Orange,

ARRETE

Article 1

A l'occasion des travaux de maintenance du réseau Orange ci-dessus mentionné, la circulation sera manuellement alternée, la vitesse limitée à 30 km/h, le stationnement et le dépassement seront interdits à 34190 Ganges, du 09/11/2026 à 08:00 au 10/11/2026 à 18:00 dans les rues suivantes : avenue de Nimes, avenue de la Gare, RD999, rue Emile Planchon, avenue de SUMENE, rue Elie GOUNELLE, rue Tras la Muraille, rue du souvenir Français, Avenue du Mont Aigoual, rue Ferdinand Paloc, RD4.

Article 2

Le demandeur ou la société qu'il a mandatée pour l'exécution des travaux de maintenance du réseau Orange est chargé(e) de la mise en place et de l'entretien de la signalisation réglementaire. Aucun matériel ne pourra être nettoyé sur la voie publique.

Article 3

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services,
Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de GANGES,
La Police Municipale de la commune de GANGES,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ganges le 16/10/2026

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la sécurité

POLICE MUNICIPALE GANGES (Hérault)

Benoit HOST

Ville de Ganges BP 95 Plan de l'Ormeau 34190 GANGES -
Tél. : 04.67.73.85.03 – Fax : 04.67.73.00.50
Site internet : ganges.fr